

→ Tarentaise

→ Beaufortain

→ Val d'Arly

Guide des SAISONNIERS

Hiver/été 08-09



➔ BIENVENUE EN BEAUFORTAIN, TARENTAISE OU VAL D'ARLY !

Depuis une dizaine d'années, nous éditons un guide d'information des saisonniers.

Il s'adresse à vous habitants à l'année, pluriactifs ou travailleurs saisonniers venus en Savoie pour la saison.

Avec de meilleures conditions de vie en station, votre mission professionnelle sera facilitée.

*Ce guide est conçu pour vous apporter les informations nécessaires pour **bien vivre votre saison**.*

Il contient de nombreux renseignements pour accéder plus facilement aux services dont vous avez besoin dans les domaines de la santé, du logement, de l'emploi et de la formation...

Nous avons regroupé en fin de guide les coordonnées des différents organismes mentionnés tout au long des rubriques.

Nous vous souhaitons une bonne saison !

Le comité de pilotage

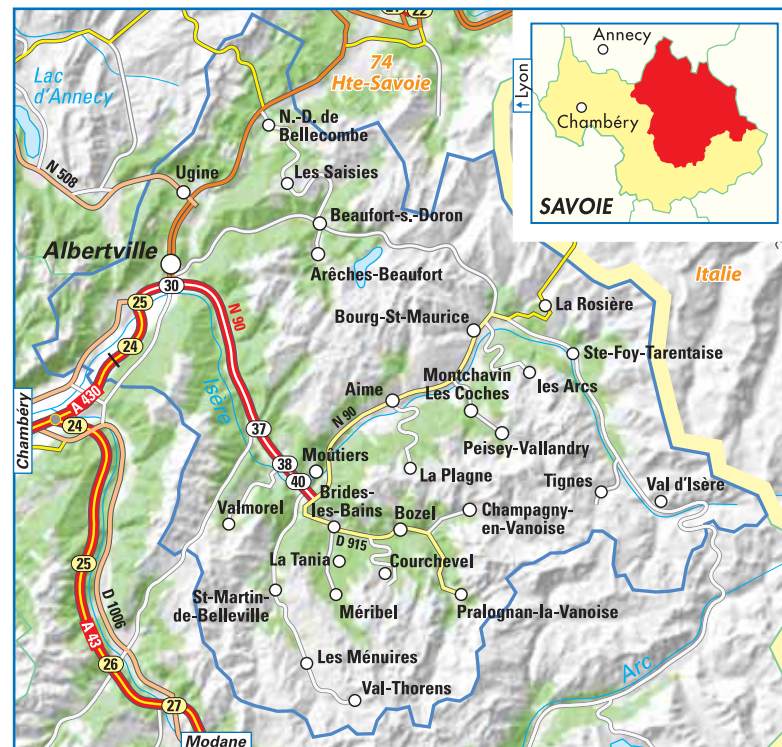
Ce guide a été conçu en partenariat avec :



Les renseignements donnés dans ce guide ne sont pas exhaustifs.

| | |
|--|-------|
| Accueil et accompagnement en station | p. 4 |
| Emploi / Travail / Formation | p. 6 |
| Logement | p. 10 |
| Mobilité et transport | p. 12 |
| Droits sociaux et juridiques | p. 14 |
| Santé | p. 18 |
| Vie de famille | p. 27 |
| Annuaire | p. 28 |

VILLES ET STATIONS DE BEAUFORTAIN, TARENTAISE ET VAL D'ARLY



© Altiplano cartographie

ESPACES SAISONNIERS DES STATIONS DE TARENTAISE

Sept Espaces saisonniers, lieux d'information et d'écoute, accueillent, conseillent et informent les demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants et employeurs.

Ils vous accompagnent dans vos démarches relatives à l'emploi, à la formation, au logement, à la prévention sanitaire, au transport, au droit du travail, aux droits sociaux et à tout ce qui peut toucher de près ou de loin à la vie en station avant, pendant et après la saison.

Vous les reconnaîtrez grâce à leur logo (ci-contre), symbole des initiatives déployées par les stations où ils sont implantés :

- **Les Arcs**
Ouvert été-hiver.
- **Courchevel**
Ouvert à l'année.
- **Les Menuires**
Ouvert d'octobre à mai.
- **La Plagne**
Ouvert d'octobre à mai et de juin à juillet.
- **Tignes**
Ouvert à l'année.
- **Val d'Isère**
Ouvert à l'année. Association Vie Val d'Is.
- **Val-Thorens**
Ouvert d'octobre à mai.

ASSOCIATIONS EN STATION

D'autres points d'accueil, d'animation et d'information pour les saisonniers sont à votre service pour vous aider pendant et après la saison.

- **Beaufortain**
Association d'Animation du Beaufortain (AAB).
- **Haut Val d'Arly**
Association Vivre en Val d'Arly.
- **Val d'Isère**
Association Vie Val d'Is.



OÙ M'ADRESSER POUR TROUVER UN EMPLOI EN STATION ?

- **Agence Locale pour l'Emploi**
L'ANPE propose des offres d'emploi et des conseillers m'aident à rechercher un emploi et à construire un projet professionnel.

Je peux consulter les offres d'emploi ou déposer ma candidature par Internet : www.anpe.fr

• Relais ANPE

Des antennes ANPE sont ouvertes sur les principales stations de Tarentaise. Pour plus d'informations contacter l'ANPE ou le Point Relais de Bourg-Saint-Maurice.

- > Dans le Beaufortain et le Val d'Arly il existe des structures locales qui peuvent aider pour rechercher un emploi : permanences d'information, documentation, espace multimédias, libre accès Internet pour consultation des offres d'emploi.
- > Permanences ANPE sur rendez-vous à Beaufort (salle Argentine).

• Mission Locale Jeunes

La Mission Locale Jeunes accueille et accompagne individuellement **tous les jeunes de 16 à 25 ans**, dans la construction de leur vie sociale et professionnelle : conseils, informations, écoute pour y voir plus clair dans ses projets.

Un référent unique pour chaque jeune lui propose un parcours étape par étape, s'appuyant selon le cas sur différents outils.

• ALPIES (Association Lyonnaise pour l'Insertion dans l'Emploi Saisonnier)

Cette association offre un « Accompagnement et Maintien à l'emploi » à de jeunes adultes rhône-alpins, ayant un projet d'accès à l'emploi saisonnier, sur les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, de service et du bâtiment.

• Espaces saisonniers et associations en stations

SUIS-JE DÉCLARÉ ?

Mon employeur doit me remettre, dès mon embauche, le document qui atteste qu'il m'a déclaré à l'URSSAF (MSA si régime agricole).

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES QUI SONT CONTENUES DANS MON CONTRAT DE TRAVAIL

- Ma rémunération (salaire de base, primes prévues).
- Ce qui sera retenu au titre du logement et des repas.
- Le poste de travail que je vais occuper.

QUELLES SERONT LES MODALITÉS DE MON TRAVAIL ?

Je dois être informé de mes horaires de travail, temps de repos, congés...

QUI PEUT ME CONSEILLER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

- **La DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)**

Elle exerce entre autres une fonction d'information et de conseil auprès des employeurs, salariés, syndicats et représentants du personnel, sur les conditions d'application de la réglementation du travail.

La DDTEFP de la Savoie édite chaque année une plaquette d'information sur la réglementation du travail dans les hôtels, cafés et restaurants ainsi que sur les règles légales des contrats saisonniers.

Plaquette disponible dans les Espaces Saisonniers ou téléchargeable sur www.rhone-alpes.travail.gouv.fr

Informations en réglementation du travail disponibles sur le site www.travail-solidarite.gouv.fr

À noter

Les entreprises de transport relèvent de l'Inspection du Travail des Transports (04 79 33 89 41).

Les entreprises agricoles relèvent du Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la politique sociale Agricole (04 79 69 93 81).

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT UN LITIGE PROFESSIONNEL

- **Syndicats**
- **Inspection du travail (DDTEFP)**, à Albertville les lundi et jeudi de 13h45 à 16h45 (se présenter à l'accueil).
- **Plate-forme téléphonique** de renseignements en droit du travail de la DDTEFP, 04 79 60 70 01

Des Médiateurs sociaux du travail à votre écoute

Si vous êtes saisonnier ou employeur, à l'occasion d'un conflit au travail, vous pouvez être reçu par un binôme de Médiateurs sociaux du travail (représentant salarié - représentant employeur), au sein de certains Espaces Saisonniers. Ce binôme pourra vous aider à traiter des différends individuels nés à l'occasion de l'exécution du contrat de travail saisonnier, et ce, quelle que soit l'activité de l'entreprise. Le binôme reçoit ensemble, salarié et employeur.

Ce service est reconduit sur Courchevel et en projet sur d'autres stations. Pour plus d'information : CBE (Comité de Bassin d'Emploi)

- **Le Conseil de prud'hommes** ne renseigne pas, reçoit les plaintes.

Des règles d'hygiène et de sécurité sont prévues par le Code du travail.

Mon employeur doit les respecter pour préserver ma sécurité et ma santé au travail. Il a du évaluer, dans un document écrit, tous les risques professionnels auxquels je suis exposé.

CRÉER MON ACTIVITÉ

Créer ou reprendre une entreprise peut constituer une opportunité de complément d'activité voire d'une évolution vers une activité permanente. Pour bénéficier de conseils et me faire accompagner dans le domaine de la création d'entreprise, je peux notamment contacter :

- **Albertville Tarentaise Expansion** www.albertvilletarentaiseexp.com
- **Les Chambres consulaires**

TRAVAILLER À L'ÉTRANGER ?

- **Le réseau européen EURES (European Employment Services)**

Je peux prendre contact avec un Euroconseiller à l'ANPE ou consulter le site internet EURES - Portail européen sur la mobilité de l'emploi.

<http://europa.eu>.

EURES est un partenariat des services publics de l'emploi, des syndicats et des organisations patronales, coordonné par la Commission Européenne pour faciliter la libre circulation des travailleurs dans l'Espace Economique Européen.

- **L'association EURALP**

Elle prépare et accompagne vers des expériences professionnelles, des séjours linguistiques et des voyages d'étude en Europe, en Amérique du nord et dans l'hémisphère sud.

Soutien aux démarches administratives et appui financier (bourses).

www.euralp.org

COMBINER PLUSIEURS EMPLOIS ?

PERIPL du Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité. Sur le site du centre de ressources, je peux trouver des adresses utiles en station, pour l'hiver ou l'été.

Je peux aussi m'informer et poser mes questions sur le travail saisonnier ou le cumul de plusieurs activités professionnelles.

www.pluriactivite.org

- **Autres relais d'informations** Espaces Saisonniers et associations en stations.

Afin de poursuivre son parcours professionnel, faire le point sur son expérience et bénéficier d'une formation pendant ou après la saison, il est important de faire les démarches le plus tôt possible (avant la fin de la saison).

À QUI M'ADRESSER POUR SUIVRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

• Agence Locale pour l'Emploi

L'ANPE propose des ateliers pratiques et des prestations de services, afin de m'accompagner dans l'élaboration de mon projet professionnel.

• Mission Locale Jeunes

Le jeune de 16 à 25 ans pourra y faire le point sur sa situation, construire son projet de formation et étudier la faisabilité financière et pratique de ce projet. Puis, la Mission Locale s'occupera du montage administratif du projet et accompagnera le stagiaire tout au long de sa formation.

• Le coordinateur emploi-formation de la DDTEFP :

Pour toute question relative à l'articulation emploi, formation, qualification, pluriactivité et saisonnalité.

• Guidance 73 - MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)

Elle accueille tout public sorti du système scolaire, jeunes et adultes, demandeurs d'emploi ou salariés, travailleurs indépendants, etc., et propose une aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de tout projet professionnel.

• BEEFT (Bourse Européenne Emploi Formation du Tourisme)

Pour informer ses membres sur les possibilités d'emploi et de formation des travailleurs saisonniers du tourisme et coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des itinéraires d'emploi et de formation dans le tourisme européen.

• Espaces saisonniers et associations en stations

OÙ M'ADRESSER POUR FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est une démarche qui aide à mieux réfléchir sur son évolution professionnelle et à évaluer ses compétences, ses comportements professionnels et ses motivations.

Salariés et demandeurs d'emploi y ont accès, quels que soient leur statut et leur niveau.

Cette prestation est individualisée pour répondre avec précision aux objectifs du demandeur.

À QUI M'ADRESSER POUR FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification.

• Point Relais

- > Information Conseil Agence locale pour l'emploi d'Albertville
- > Relais Territorial VAE : MIFE de Savoie ; permanences à Albertville
- > L'espace saisonnier de Courchevel

Je peux aussi solliciter la Direction du travail pour avoir des précisions sur les mesures gouvernementales et les aides à l'emploi
www.travail-solidarite.gouv.fr

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Pour ce qui concerne les droits et possibilités ouvertes par le congé individuel de formation, contacter le :

• FONGECIF (Antenne Savoie)

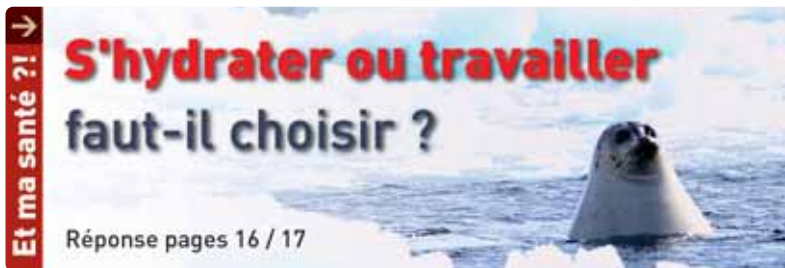
Le Fongecif finance le Congé Individuel de Formation (CIF) et développe des actions visant à l'information, l'orientation, l'accompagnement personnalisé de toute personne désireuse de prendre en main son évolution par la promotion du Bilan De Compétences (BDC) et la Validation des Acquis d'Expériences (VAE).

• Autres relais d'informations

Espaces Saisonniers et associations en stations.

À la fin de la saison, je m'assure que mon employeur me remette le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation) complété.

Ce document est indispensable pour une demande de CIF.





À QUI M'ADRESSER POUR TROUVER UN LOGEMENT ?

- **OPAC de la Savoie**
Agences d'Albertville ou de Tarentaise à Moûtiers
- **Office de Tourisme ou Mairie**, pour connaître les coordonnées des foyers logements
- **Espaces Saisonniers et associations en stations**

AI-JE DROIT À UNE AIDE AU LOGEMENT ?

En tant que locataire, je peux contacter certains organismes spécialisés pour m'informer de mes droits et de mes obligations :

- **Pour connaître les différentes formes de location** et pour toute question d'ordre juridique, financière ou fiscale liée au logement : **ADIL de Savoie - Agence Départementale d'Information sur le Logement**

- **Pour savoir comment bénéficier de l'aide LOCA-PASS®**

CILS - Comité Interprofessionnel du Logement de la Savoie.

L'AVANCE LOCA-PASS® finance le dépôt de garantie et la GARANTIE LOCA-PASS® cautionne le paiement du loyer et des charges (attention, la GARANTIE LOCA-PASS® dans le parc privé est assurée jusqu'au 31/12/2008 ; au-delà de cette date, elle ne concernera que le parc privé HLM)® AVANCE et GARANTIE LOCA-PASS sont des marques déposées pour le compte du 1 % logement.

- **Pour effectuer les démarches concernant les aides au logement**

CAF - Caisse d'Allocations Familiales

Possibilité de télécharger le formulaire sur le site de la CAF.

- **Permanences CAF Savoie**

> **Dans les CPAS :**

- **Aime** : mercredi de 13h à 14h15
- **Bourg-Saint-Maurice** : mercredi de 9h à 12h
- **Bozel** : mercredi de 15h à 16h
- **Ugine** : centre social « maison du bicentenaire » le mercredi de 13h à 16h
- **Moûtiers** : centre social « les Cimes », le vendredi de 9h à 12h et 13h à 16h

> **Dans la section Sécurité Sociale :**

- **Albertville** : lundi et mardi de 9h à 12h30 et 13h15 à 16h ; mercredi et jeudi de 9h à 12h

Ces trois organismes ont édité un dépliant « vous êtes saisonnier et vous souhaitez bénéficier d'une aide au logement » à télécharger sur www.adil73.org (espace documentation).

Pour m'aider à entrer dans un logement, je peux également prétendre dans certaines conditions à une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Contacter l'assistant social du CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales).

QUE FAIRE QUAND JE ME RETROUVE À LA RUE ?

Si je viens chercher du travail en station et que j'ai besoin d'un accueil d'urgence, il existe dans le département des structures d'hébergement provisoire. Je contacte par téléphone le :

115 (numéro vert de veille sociale)
On m'indiquera les coordonnées du lieu d'accueil le plus proche.

- **Autres relais d'informations**

Espaces Saisonniers et associations en stations.

↓ Et ma santé ? !

La carte vitale, est-elle indispensable ?

Réponse pages 16 / 17

↓ Et ma santé ? !

Rencontre d'un soir... N'avez-vous rien oublié ?

Réponse pages 16 / 17

J'ai un logement dans la vallée... je réside durant la saison dans la station mais je n'ai pas de véhicule... je dois me déplacer ponctuellement : des solutions existent pour vous aider dans vos déplacements.

ACCÉDER AUX STATIONS

L'accès privilégié des stations de Tarentaise : **les transports en commun**.

Les gares TGV sont situées :

- à Albertville (pour le Beaufortain et le Val d'Arly),
- Moutiers (pour Courchevel, Les Ménuires-Val-Thorens, Méribel...),
- Aime (La Plagne)
- et Bourg-Saint-Maurice (La Rosière, Tignes, Val d'Isère...).

D'autres arrêts pour les trains régionaux TER existent. Horaires des trains sur www.voyages-sncf.com

L'accès aux stations est généralement possible, à la sortie de la gare, grâce à des **navettes par autocar**. Attention : ces navettes sont payantes et ne correspondent pas toujours aux heures d'arrivée des trains. Se renseigner auprès de l'Espace saisonniers ou de l'Office de tourisme.

LE CO-VOITURAGE

En Haute-Tarentaise (sur l'axe Bourg-Saint-Maurice - Tignes et Val d'Isère), une association propose une solution économique et écologique, **le co-voiturage**. Voir les modalités d'inscription sur le site suivant : <http://www.hautetarentaise.fr/la-vallee-et-ses-citoyens/module-eco-voiturage/17.html>

LES TRANSPORTS GRATUITS

La plupart des **lignes régulières d'autocar** en direction de la vallée sont désormais accessibles à **tarif réduit pour les saisonniers**.

Si vous êtes dans l'obligation de garer votre véhicule dans la station, un tarif réduit pour les saisonniers dans les **parkings** fermés est le plus souvent proposé. Se renseigner auprès de la Mairie ou l'Espace saisonniers.

COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ

Vous ne logez pas à proximité de votre lieu de travail, vous n'avez pas de véhicule et il n'y a pas de solution alternative possible (transport en commun, covoiturage) ?

L'association **Aid'Auto 73** peut, sous certaines conditions, vous mettre à disposition un véhicule à tarif social. Renseignez vous auprès des services sociaux (assistante sociale), de l'Agence locale pour l'emploi, de la Mission locale ou auprès de l'Espace saisonniers.

Attention ! L'aide est temporaire et ne peut pas se prolonger durant toute la saison.

RAPPELS UTILES

Si vous devez venir en station en voiture, n'oubliez pas d'**équiper votre véhicule** (chaînes et pneus neige, ainsi qu'un gilet de sécurité et triangle d'avertissement, désormais obligatoires), de prévoir une solution pour le **stationnement**.

Venir avec son camping-car ou camion : des **aires d'accueil** existent dans certaines stations ; se renseigner auprès de la Mairie, Police municipale ou Gendarmerie (attention au coût du chauffage et à l'absence de confort !).

Attention ! les conditions météo et le trafic de certaines journées de la saison hivernale ne permettent pas de pratiquer l'auto-stop dans des conditions satisfaisantes.

Venir en voiture reste néanmoins *une solution à éviter* : **privilégier les transports en commun**, lorsque c'est possible !

Et ma santé ? ! ↓

L'alcool, est-il une drogue ?

Réponse pages 16 / 17



Et ma santé ? ! ↓

Fatigué ? Comment tenir toute la saison ?

Réponse pages 16 / 17





Si ne j'ai pas Internet ni le téléphone, un accès Internet et un téléphone sont mis à ma disposition dans les sites de l'Assédic des Alpes accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

PUIS-JE TOUCHER LE RMI (Revenu Minimum d'Insertion) ?

Lorsque je ne peux avoir droit au chômage, je peux prétendre au RMI si :

- J'ai plus de 25 ans (ou moins de 25 ans avec un ou plusieurs enfants à charge).
- et si mes ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Voir ces conditions avec l'assistant social.

DANS QUELS CAS M'ADRESSER À UN ASSISTANT SOCIAL ?

L'assistant social peut aider en matière d'information et de soutien, ainsi que dans l'orientation vers un service à même de me répondre.

Ses missions concernent :

- L'accès aux droits sociaux en matière de ressources, santé, travail, logement.
- Les difficultés de vie quotidienne : difficultés relationnelles, difficultés financières, surendettement, difficultés par rapport aux enfants.
- La préparation de l'après-saison en collaboration avec d'autres partenaires ou dispositifs.

Contacteur :

- Le service social, CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales),
- ou TDS (Territoire Développement Social)
- MSA (Mutualité Sociale Agricole),
- autres relais information : Espaces Saisonniers et associations en stations.

ACTIVITÉ AGRICOLE

Si l'une de mes activités s'exerce dans le domaine agricole, je peux m'adresser à la **MSA (Mutualité Sociale Agricole)** pour ma couverture sociale (aides au logement, remboursements de soins, allocations familiales).

Si je suis salarié à titre principal et travaille sur une exploitation agricole à titre secondaire, ou l'inverse, mes droits peuvent être différents, je fais étudier mon dossier par la MSA.

CONTACTS

- **ALLÔ service public : 3939** (coût d'une communication locale, à partir d'un téléphone fixe) pour répondre aux questions administratives.
- **ASSISTANT SOCIAL** du Centre Polyvalent d'Actions Sociales.
- **DDTEFP** - Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- **Syndicats**
la Maison des Syndicats, Chambéry.
- **CIDFF 73**
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles en Savoie. Renseignements dans tous les domaines du droit : droit de la famille, droit des biens, droit du travail, droits sociaux... Permanence juridique à Moûtiers les 1^{ers} mardis du mois de 9h à 12h, à la maison de la justice et du droit.
- **À Chambéry** : renseignements par téléphone ou sur RDV tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h (lundi jusqu'à 17h et vendredi jusqu'à 16h). Également à Chambéry : informations

sur l'emploi et la formation, la vie sociale et la vie quotidienne (adresses d'organismes...).

- **Maison de la justice et du droit**
- Informations sur les procédures relevant du Tribunal et sur l'aide aux victimes.
- Permanences du lundi au vendredi - 8h30 / 12h et 14h / 17h.
Pour plus de renseignements sur les horaires de permanences, contacter la Maison de la Justice et du droit
- **Avocats** : consultations gratuites pour les personnes non imposables. Prendre RDV. Liste des avocats à retirer à l'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville, ou à la Maison de la justice et du Droit.
- **PRUD'HOMMES**
Conseil de prud'hommes.
- **Autres Relais information**
Espaces Saisonniers et associations en stations.

PERSONNES HANDICAPÉES

- **La MDPH**
La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un guichet unique destiné à faciliter toutes les démarches des personnes handicapées. Implantée à Chambéry elle prend toutes les décisions individuelles d'ouverture des droits (allocations liées au handicap, orientations vers le service ou la structure médico social adapté, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, auxiliaire de vie scolaire, cartes...) quel que soit l'âge et le handicap de la personne après évaluation globale de sa situation et au regard de son projet de vie.

DROIT AU CHÔMAGE

Pour connaître mes droits, un seul interlocuteur : **l'ASSEDIC**

À l'issue de mon contrat de travail, je m'assure que l'attestation destinée à l'ASSEDIC remise par l'employeur pour ma demande d'allocations de chômage soit conforme (originale, complétée, tamponnée et signée).

Pendant la carence congés payés, que je sois ou non en possession de l'attestation employeur...

je m'inscris comme demandeur d'emploi :

- soit Internet, sur le site www.assedic.fr
- soit le téléphone, en appelant le 3949 (selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC) *
- Inutile de me déplacer.

* depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur

→ Pour tenir le coup, boire de l'eau régulièrement est indispensable... même en travaillant !



→ J'ai toujours un préservatif. Le préservatif est le seul moyen de se protéger des infections sexuellement transmissibles. Il vous protège aussi des grossesses non désirées.



→ Le sida reste une maladie mortelle. Où en êtes vous ? Pensez à vous faire dépister, p. 19



→ L'hépatite C est transmissible par le sang. Le virus peut vivre plusieurs jours à l'air libre. Attention ! Pas d'échanges de seringues, de petit matériel et de paille à sniffer.

→ Oui, c'est une drogue légale dont les répercussions sur la santé peuvent être dramatiques. Rendez vous p. 26



→ Après un rapport sexuel vous avez 72 heures pour prendre la pilule du lendemain... mais le plus tôt est le mieux. Plus de détails p. 21

→ Alcool, extasies, cannabis, cocaïne, médicaments, ... des professionnels de santé sont là pour vous aider. Rendez vous p. 26



→ Portez des lunettes de soleil et mettez de la crème. Les expositions répétées au soleil font le lit des cancers de la peau.

→ Pensez à une alimentation régulière et variée (féculents), à un sommeil réparateur...



→ Oui elle vous permet, soit d'être remboursé, soit d'être dispensé de l'avance des frais.

→ Si c'est bien fait c'est OK ! Aller surfer sur : www.piercing-tatoo.com



→ L'hépatite B demeure une maladie potentiellement très grave. Etes vous vacciné ? Consultez votre médecin.



DÉPISTAGE SIDA ET HÉPATITES EN SAVOIE : POUR EN AVOIR LE CŒUR NET

• Chez un médecin généraliste

Il me prescrira un test à faire au laboratoire d'analyses médicales.

Le test de dépistage du SIDA est remboursé à 100 % par l'Assurance Maladie.

• Dans un CIDDIST (Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles)

Il y en a partout en France (au moins un par département).

Ils sont ouverts à tous !

Toutes les consultations médicales et les analyses sont anonymes*, confidentielles et gratuites.

** Il n'y a pas à donner de nom ni adresse, un simple appel téléphonique permet de connaître les heures de permanence.*



Comme chaque année le CIDDIST itinérant de Savoie se rend dans votre station. Notez bien les dates !

Sauf contre ordre les sites de dépistage seront affichés une semaine auparavant. Pour en savoir plus renseignez-vous sur la station ou dans les Espaces Saisonniers de Tarentaise.

CIDDIST

CALENDRIER DÉPISTAGE ITINÉRANT - SAISON 2009



| STATIONS | DATES | |
|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| • LES ARCS | Mardi 13 janvier 09 (dépistage) | Mardi 20 janvier 09 (résultats) |
| • COURCHEVEL / MERIBEL | Mardi 27 janvier 09 (dépistage) | Mardi 03 février 09 (résultats) |
| • VAL D'ISERE | Mardi 24 mars 09 (dépistage) | Mardi 31 mars 09 (résultats) |
| • TIGNES | Jeudi 26 février 09 (dépistage) | Jeudi 05 mars 09 (résultats) |
| • VAL THORENS / LES MENUIRES | Mardi 10 mars 09 (dépistage) | Mardi 17 mars 09 (résultats) |
| • LA PLAGNE | Mardi 12 mars 09 (dépistage) | Mardi 19 mars 09 (résultats) |

La plupart des infections VIH sont découvertes à un stade trop évolué de la maladie.

La recrudescence des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) témoigne d'un relâchement de la prévention et d'une reprise des conduites sexuelles à risques.



Réseau de santé VIH Hépatites
Toximanies en Savoie

REVIH-STs,
un point d'information et
d'orientation.

Vous voulez des renseignements
sur les hépatites, le SIDA.

Vous avez pris des risques.

Vous ne connaissez pas
le Programme d'Échange
des Seringues (échange anonyme
de matériel usagé contre du
matériel stérile gratuit).

LES CIDDIST DE SAVOIE

- Chambéry
04 79 96 51 52
- Albertville
04 79 37 89 56
- Aix-les-Bains
04 79 34 01 26

SIDA INFO SERVICE

N° Vert 0 800 840 800



CENTRE HOSPITALIER
B.P. 1125 - 73011 Chambéry Cedex



L'ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE VOUS PROPOSE

Des permanences

Pour le dépistage du SIDA, des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles :

- lundi de 10h à 12h
- mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- jeudi de 17h à 19h30

Tél. 04 79 96 51 52

Pour le centre antirabique :
Du lundi au vendredi de 10h à 12h

Tél. 04 79 96 51 31

Des activités sur rendez-vous

Consultations pour le suivi vaccinal
Tél. 04 79 96 51 31

Consultations de prise en charge des accidents d'exposition au VIH et aux hépatites
Tél. 04 79 96 51 52

Consultations de dépistage et de traitement de la tuberculose, vaccination par le BCG
Tél. 04 79 68 40 98

Consultations d'information et de vaccinations internationales du voyageur
Tél. 04 79 96 51 31

Besoin d'une contraception ? (pilule, préservatif...)?

Besoin d'un test de grossesse ?

Besoin d'un dépistage des infections sexuellement transmissibles, du virus du sida ?

Besoin d'un entretien pré ou post I.V.G ?

• Dans un centre de planification et d'éducation familiale

Consultations gratuites, ouvertes à tous, pour :

- contraception,
- test de grossesse,
- dépistage anonyme et gratuit du sida, des autres infections sexuellement transmissibles, des hépatites,
- démarche d'IVG
- délivrance gratuite de contraception du lendemain.

• Je peux aussi contacter un médecin généraliste ou l'hôpital d'Albertville ou de Bourg-Saint-Maurice.

UN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?

Je pense à la pilule du lendemain (à prendre dans les 3 jours) :

- en vente libre en pharmacie
- gratuite pour les mineures
- gratuite dans les Centres de Planification

RAPPEL...

L'utilisation du préservatif protège du virus du SIDA (VIH) et de la plupart des IST...

Et ma santé ?! ↓

Tatoué, percé,
qu'est-ce que
je risque ?

Réponse pages 16 / 17

Et ma santé ?! ↓

Je crains **une grossesse,**
que faire ?

Réponse pages 16 / 17

COMMENT ME FAIRE REMBOURSER MES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES, OU CEUX DE MON CONCUBIN, CONJOINT OU DE MES ENFANTS ?

Je dois être affilié à la Sécurité Sociale ou à la Mutualité Sociale Agricole et posséder une carte Vitale. J'ai toujours ma carte Vitale ou mon attestation sur moi. J'ai des droits pendant 1 an dès que j'ai travaillé 60 heures minimum dans le mois précédant mes soins ou 120 heures dans le trimestre précédent.

Si j'ai travaillé moins de 60 heures, je suis peut-être déjà assuré ; pour le savoir et trouver la solution adaptée à ma situation je contacte les organismes de Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) ou le service social de la station.

Par exemple, la CMU (Couverture Maladie Universelle) accordée sous conditions de ressources et de résidence, permet de bénéficier de l'Assurance Maladie et d'une prise en charge de la couverture maladie complémentaire.

L'Assurance Maladie me rembourse mes dépenses de :

- soins médicaux à 70 % du tarif conventionnel (bien demander au médecin s'il est conventionné).
- soins de pharmacie (selon la vignette, de 35 % à 65 %).

En règle générale, je suis affilié(e) à la Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) la plus proche de mon domicile habituel.

Attention !

depuis le 1^{er} juillet 2005 :
pour être remboursé correctement de ma consultation, je dois toujours voir en premier mon médecin traitant. C'est le médecin généraliste ou spécialiste que je choisis lorsque j'ai plus de 16 ans. Si besoin, c'est lui qui m'orientera chez un autre médecin spécialiste ou généraliste pour un suivi spécifique ou un avis ponctuel.

ATTENTION

Si je consulte un autre médecin sans passer par mon médecin traitant, je serai moins remboursé sauf pour : le gynécologue, l'ophtalmologue ou le psychiatre que je peux aller voir directement (de même pour le dentiste et pédiatre).

- **Je suis saisonnier, mon médecin traitant est dans une autre ville, serais-je pénalisé si je consulte un médecin ici en station ?**

Je serai remboursé normalement car le médecin de station indiquera que je suis en déplacement.

- **Je n'ai pas de médecin traitant, qu'est-ce qui se passe pour mes remboursements ?**

Je serai remboursé normalement si je choisis un médecin traitant à la prochaine consultation. Je complète alors l'imprimé avec lui et l'envoie à la Caisse d'Assurance Maladie dont je dépends. Sinon, je serais moins remboursé : 60 % au lieu de 70 %.

Pour toute autre question à propos du médecin traitant téléphoner au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou se connecter sur www.ameli.fr

Adresse électronique à disposition des usagers de Savoie :
courriel@cpam-chambery.cnamts.fr

COMMENT COMPENSER UNE PERTE DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?

Je suis immatriculé à la Sécurité Sociale depuis 12 mois au moins et j'ai travaillé 200 heures dans le trimestre ou 800 heures dans l'année : sur présentation d'une attestation de l'employeur, la CPAM ou la MSA versent des indemnités à partir du 4^e jour d'arrêt de travail ; elles représentent environ 50 % du salaire brut.

COMMENT COMPLÉTER LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ? COMMENT NE PAS AVANCER D'ARGENT ?

Afin d'accéder aux soins sans souci financier, il est nécessaire de compléter l'Assurance Maladie (cotisations obligatoires) par une mutuelle ou une assurance complémentaire maladie (de mon choix).

Avec ma carte Vitale et ma carte d'Assurance complémentaire, je peux demander le tiers payant (pharmacie, hôpital, clinique, optique, ambulance, etc.) c'est-à-dire je ne fais pas l'avance des frais.



POUR CHOISIR MA MUTUELLE OU ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE JE COMPARE...

- **Le remboursement des soins**, des prothèses dentaires, de l'optique, de l'hospitalisation, des dépassements d'honoraires.
- **Les tarifs**. Suivant le prix de la cotisation, on n'est pas remboursé de la même façon.
- **Les conditions**.

Je vérifie bien si :

- On m'accepte quel que soit mon âge ou mon état de santé.
- En cas de coup dur, je peux avoir une aide du fonds de secours.
- Je suis remboursé dès le premier jour de mon adhésion (pas de « stage »).
- Je peux souscrire mes proches (conjoint, enfants à charge).
- On me renseigne et conseille sur les remboursements quand j'apporte un devis du dentiste, de l'opticien ou du chirurgien.
- Je peux avoir le tiers payant chez le médecin et le pharmacien.
- Je peux donner votre avis en participant à l'Assemblée Générale.

QUELLE COUVERTURE SOCIALE DURANT LA 1^{RE} ANNÉE DE CHÔMAGE ?

Je garde mes droits lorsque je suis au chômage et indemnisé, et par la suite sous certaines conditions.

Pour toute information, je contacte le CPAS, la CPAM ou la MSA.

ACCÈS AUX SOINS

J'AI UN PROBLÈME DE SANTÉ ? JE N'AI PAS LES MOYENS DE ME SOIGNER ? QUI DOIS-JE CONTACTER ?

La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) propose un accès aux soins adapté, pour les personnes en difficulté, dans le cadre du Centre Hospitalier Albertville-Moùtiers (accompagnement, soins, accès aux droits).

- **Autres relais d'informations**
Espaces Saisonniers et associations en stations.

LA VISITE MÉDICALE DU TRAVAIL : POURQUOI ? COMMENT ?

À mon embauche je vais être convoqué à une visite du médecin du travail sur place, dans la station. Je peux en profiter pour faire le point sur ma santé (sommeil, vaccination, alimentation, contraception...).

Comme tous les médecins, le médecin du travail est tenu au secret professionnel.

L'employeur est tenu de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié au poste occupé et le salarié est tenu de se rendre à la visite médicale qui est aux frais de son employeur.

Voir coordonnées des médecins du travail dans la rubrique « **santé au travail** ».

Le Médecin du Travail est le conseiller de l'employeur et des salariés pour tout ce qui relève de la Santé au Travail. Il intervient sur :

- L'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine
- L'évaluation des risques
- La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances (risque d'accidents, produits dangereux, environnement industriel...)
- L'hygiène générale de l'établissement et des services de restauration
- L'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle
- La formation à la prévention et au secourisme (protocole d'évacuation des blessés, etc.)
- L'adéquation entre les capacités d'un salarié handicapé et les exigences d'un poste de travail

Dans cet objectif, le Médecin du Travail conduit des actions en milieu de travail dans l'entreprise et procède à des examens médicaux.

Et ma santé ? !

Comment est-on contaminé par l'hépatite C ?

Réponses pages 16 / 17



Et ma santé ? !

L'hépatite B, c'est grave ?

Réponse pages 16 / 17



Alcool, cannabis et autres produits sont dangereux pour votre santé et votre vie quotidienne ; leurs consommations peuvent vous faire prendre des risques.

Si vous souhaitez faire le point ou bénéficier d'un accompagnement, des associations viennent à votre rencontre en station ou vous reçoivent dans leurs locaux (Accueil anonyme et gratuit).

ASSOCIATIONS D'AIDE

• Association Le pélican en Tarentaise

Service médico-social d'addictologie (drogue-alcool).
Présence aux soirées d'accueil saisonnier, possibilité de rendez-vous à Moutiers et en station.

• Vie libre

Mouvements d'anciens buveurs, aide aux malades.
Guérison, réinsertion et promotion des malades alcooliques, prévention et lutte contre les causes.

• CRISTAL

Association d'anciens buveurs.
Permanence le premier vendredi de chaque mois à 20h30 sous la maison des associations à Aime.
Possibilité de rencontre individuel au local de l'association.



Réseau de santé VIH Hépatites Toximanies en Savoie

Vous **consommez**... (alcool, cannabis, cachets, cocaïne,...)
Vous voulez des informations pour **vous** ou votre **entourage**.

REVIH-STs vous **informe** et vous **oriente** vers des professionnels pour une prise en charge de votre toxicomanie.

Et ma santé ?!

Vous consommez des produits illicites ?

Réponse pages 16 / 17



Attention ! se faire connaître le plus tôt possible pour les inscriptions (ne pas attendre la naissance de l'enfant ni d'avoir un contrat de travail).

Les listes d'assistantes maternelles agréées sont disponibles dans toutes les mairies, dans chaque Centre Polyvalent d'Actions Sociales et au Territoire de Développement Social Tarentaise-Vanoise.

Il existe aussi quelques Relais Assistantes Maternelles où trouver des informations.

Si mon enfant est scolarisé, il existe des garderies péri-scolaires (se renseigner à la mairie ou dans les écoles).

Les parents titulaires de contrats de travail saisonniers peuvent scolariser leurs enfants soit dans l'école de leur lieu de résidence temporaire, soit dans celle de leur lieu de travail saisonnier.

AI-JE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Si je vis seul ou en couple avec un ou deux enfants à charge, je peux prétendre à des Allocations Familiales (prestation d'accueil d'un jeune enfant, prestations familiales).

- CAF (Caisse d'Allocation Familiale)
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)

COMMENT FAIRE GARDER MES ENFANTS ?

Si mon enfant est en âge **pré-scolaire**, il existe des structures multi-accueil, conventionnées par la CAF dans certaines stations.

EN CAS DE DIFFICULTÉS PERSONNELLES ET/OU AVEC MES ENFANTS

Je peux contacter le **Territoire de Développement Social** ou le Centre Polyvalent pour l'Action Sociale pour trouver une solution appropriée concernant l'éducation ou la santé de mes enfants.

Je peux aussi prendre contact avec un service de soutien psychologique :

- **CMP adultes (centre médico-psychologique)**
- **CMP enfants**
- **Autres Relais information**
Espaces Saisonniers et associations en stations.

• **ADIL** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) :
04 79 69 90 20 / info@adil73.org
www.adil73.org

• **AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI :**
www.anpe.fr

- Albertville / 04 79 32 20 03
- Bourg-St-Maurice / 04 79 04 26 30

Antennes saisonnières :
- La Plagne / 04 79 09 01 14 /
anpe3.la-plagne@orange.fr
(du 01/10/08 au 15/12/08)

- Courchevel / 04 79 08 00 48
(du 01/10/08 au 31/03/09)

- Meribel / 04 79 00 51 75
anpe3.meribel@orange.fr
(du 01/10/08 au 15/12/08)

- Les Menuires / 04 79 00 71 32
(du 01/10/08 au 31/03/09)

- Val d'Isère / 04 79 06 16 00
/anpe3.val-d-isere@orange.fr
(01/10/08 au 15/12/08)

• **ALBERTVILLE TARENTEISE EXPANSION :**
www.albertvilletarentaisexp.com

- Albertville / 04 79 10 01 70
- Moûtiers / 04 79 22 87 23

• **ALPIES :** 04 78 30 19 01
contact@alpies.fr

• **ASSEDIC :** n° unique 3949
www.assedic.fr

• **ASSOCIATIONS EN STATION :**

- **Beaufort :** Association d'Animation du Beaufortain / 04 79 38 33 90
aabeaufortain@wanadoo.fr

- **Flumet :** Vivre en Val d'Arly
04 79 31 80 04
vivreenvaldarly@wanadoo.fr

- **Val d'Isère :** Vie Val d'Is
04 79 06 84 78 / vievaldis@wanadoo.fr

• **AVOCATS :**
Ordre des avocats du Barreau d'Albertville 04 79 32 21 02
ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr

• **BEEFT** (Bourse Européenne Emploi Formation du Tourisme) :
04 72 12 29 70 / secretariat@beeft.org
www.beeft.org

• **CAF** (Caisse d'Allocation Familiale) :
n° unique : 0820 257310 / www.caf.fr

• **CBE** (Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville) :
04 79 32 89 25 / cbeat@infonie.fr

• **CCAA** (Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie) : Albertville, Moûtiers, Bourg-St-Maurice, sur rendez-vous
04 79 32 68 02

• **CENTRE DE PLANIFICATION :**
- Albertville / 04 79 89 57 23
- Moûtiers / 04 79 24 61 30
- Chambéry / 04 79 96 88 32
- Bourg Saint Maurice / 06 19 17 36 68

• **CHAMBRE D'AGRICULTURE :**
- Mission emploi formation
04 79 33 82 88 / www.synagri.com

• **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE :**
- Chambéry / 0820 22 73 73
www.savoie.cci.fr

• **CHAMBRE DE MÉTIERS :**
- Chambéry / 04 79 69 94 00
www.cma-chambéry.fr
(Une antenne interconsulaire pour les 3 Chambres à Albertville : 04 79 32 18 10)

• **CIBC 73** (Centre Interinstitutionnel du Bilan de Compétence)
- Chambéry / 04 79 85 07 65
- Saint-Jean-de-Maurienne / le Lundi
06 34 61 97 60 /
cibc73.saintjeandemaurienne@voila.fr

• **CIDDIST - DÉPISTAGE VIH & HÉPATITES :**
- Albertville / 04 79 37 89 56
- Chambéry / 04 79 96 51 52

• **CIDFF73** (Centre d'Information et de Documentation sur les Droits des Femmes et des Familles) : Chambéry
04 79 33 96 21 / www.cif73.org
cidff73@orange.fr

• **CILS** (Comité Interprofessionnel du Logement de la Savoie) :
04 79 65 16 80 / www.cil73.com
contact@cil73.com

• **CIO** (Centre d'information et d'orientation)
- Albertville / 04 79 32 06 83
- Moûtiers / 04 79 24 01 48

• **CMP** (Centre Médico Psychologique)
Enfants/ adolescents :
- Albertville / 04 79 32 52 56
- Bourg-St-Maurice / 04 79 04 13 70
- Moûtiers / 04 79 24 03 25

Adultes :
- Albertville / 04 79 37 08 99
- Bourg-St-Maurice / 04 79 07 69 00
- Moûtiers / 04 79 24 24 14

• **CONSEIL DE PRUD'HOMMES**
- Albertville / 04 79 32 59 30

• **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) Numéro unique 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) assurance maladie en ligne www.ameli.fr
Actualités de la protection sociale annuaire-secu.com

• **CPAS** (Centre polyvalent d'Action Sociale)
- Aime / 04 79 09 74 49
- Bourg Saint Maurice / 04 79 44 53 15
- Bozel / 04 79 44 53 05
- Moûtiers / 04 79 24 26 23

• **CRISTAL** (association d'anciens buveurs)
06 20 90 31 75 / www.a-cristal.com

• **DDTEFP** (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) :
ddtefp.savoie@travail.gouv.fr
www.travail-solidarite.gouv.fr
- Info emploi / 0821 347 347
- Information législation du travail : Chambéry / 04 79 60 70 01
- Inspection du travail : Albertville / 04 79 10 02 31
- Le coordinateur emploi-formation de la DDTEFP - Tarentaise - Beaufortain Val d'Arly / 04 79 10 02 32

• **ESPACES SAISONNIERS :**
- Les Arcs 1800 / 04 79 07 01 35
espace-saisonniers@bourgsaintmaurice.fr
- Courchevel 1850
04 79 00 01 01
espace-emploi-courchevel@wanadoo.fr
www.mairie-courchevel.com
- Les Menuires / 04 79 00 23 20
maisondessaisonniers@wanadoo.fr
www.mairie-smb.com
- La Plagne / 04 79 09 20 85
saisonniers.laplagne@wanadoo.fr
- Tignes / 04 79 40 09 89
espacesaisonniers@tignes.net
- Val d'Isère : Association Vie Val d'Is
04 79 06 84 78
vievaldis@wanadoo.fr
www.association-vievaldis.org
- Val Thorens / 04 79 00 22 11
maisondessaisonniers@wanadoo.fr
www.mairie-smb.com

• **EURALP :**
06 26 24 02 63 / www.euralp.org
euralp@wanadoo.fr

• **FONGECIF** (Antenne Savoie) :
04 79 70 14 83
www.fongecifrhonealpes.fr

• GARDES D'ENFANTS :

- Aime : Am stram Gram / 04 79 55 68 03
- Les Arcs 1800 :
- Les Trolls / 04 79 04 17 49
- Beaufort : Galipette / 04 79 38 79 87
- Bourg-St-Maurice : Pomme d'Api / 04 79 07 59 31
- Courchevel (le Praz) : Les P'tits pralins / 04 79 08 74 17
- St Martin de Bellevilles : Les mini-pouss / 04 79 00 20 57
- Méribel les Allues : Les Petits Lutins / 04 79 08 32 10
- Moûtiers : Le Patio des Mômes / 04 79 24 41 87
- La Plagne (centre) : Les P'tits bonnets / 04 79 09 00 83
- Tignes le lac : Les Mini-pouces / 04 79 06 34 50
- Val d'Isère : Les Bout'd'choux / 04 79 06 13 08
- Val Thorens : Les Ouisstis / 04 79 00 09 20

• HÔPITAL :

- Albertville / 04 79 89 55 55
- Bourg-St-Maurice / 04 79 41 79 79
- Moûtiers / 04 79 09 60 60

• INSPECTION DU TRAVAIL

- Voir DDTEFP
- Inspection du Travail des Transports 04 79 33 89 41
 - Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la politique sociale Agricole / 04 79 69 93 81

• MATERNITÉS

- Albertville / 04 79 89 55 46
- Bourg-St-Maurice / 04 79 41 79 86

• MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT :

- Albertville / 04 79 89 22 00
- Moûtiers / 04 79 24 77 76

• MDPH - 110 rue Ste Rose à Chambéry

- 04 79 75 39 60 ou n° vert 0800 080073 n° gratuit et anonyme d'un poste fixe
- 04 79 75 39 61 / mdph@mdph73.fr / www.mdph73.fr

• MIFE Savoie - GUIDANCE 73 :

04 79 33 87 87 / mife73@mife73.com
www.mife73.com

• MISSION LOCALE JEUNES :

- Albertville / 04 79 31 19 19
- Bourg-St-Maurice / 04 79 07 15 98 **seulement le mardi**
- Moûtiers / 04 79 22 85 50
secretariat@mlj-tarentaise.com

• MSA (Mutualité Sociale Agricole) :

- Albertville / 04 79 32 84 68
- Bourg-St-Maurice / 04 79 07 05 84
- Moûtiers / 04 79 24 26 56
www.msa.fr

• OPAC SAVOIE : www.opac-savoie.fr

- Albertville/Beaufortain / 04 79 37 86 99
- Moûtiers / 04 79 24 25 25

• PASS (Permanence d'accès aux Soins de Santé) :

Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers
06 22 19 90 04 / pass@cham-savoie.fr

• LE PELICAN (Association d'aide aux personnes toxicomanes et leurs familles) :

04 79 37 87 00. Possibilité de rendez-vous en station

• PERIPL (du Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité).

04 50 67 57 05 / messages@peripl.org
www.pluriactivite.org

• PMI - Service Protection Maternelle et Infantile :

- Albertville / 04 79 89 57 05
- Moûtiers / 04 79 24 76 62

• PÔLE EMPLOI UGINE

04 79 37 23 43

• QUESTIONSAISON :

La région Rhône-Alpes répond à vos questions 0 810 69 00 50 n°Azur (coût d'un appel local) de 8h à 20h du lundi au samedi inclus ou www.questionsaison.fr
Mise en service courant novembre 2008.

• RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

- Aime / 04 79 55 57 14
- Albertville / 04 79 10 45 62
- Beaufort / 04 79 38 79 87
- Bourg-St-Maurice / 04 79 07 11 97
- Moûtiers / 04 79 24 41 39
- Ugine / 04 79 89 77 82

• REVH STS :

04 79 96 58 25 / www.revih-sts.fr

• SANTÉ : site internet sur la santé en Savoie www.sante-savoie.org

86 mutuelles à votre service : www.mutualitefrancaisesavoie.com

• SANTÉ AU TRAVAIL :

- Siège administratif / 04 79 60 76 76
Santé au Travail en Tarentaise :
- Aime / 04 79 55 52 44
 - Les Arcs 1600 / 04 79 07 72 43
 - Bourg-St-Maurice / 04 79 07 02 75
 - Courchevel 1650 / 04 79 08 14 06
 - Courchevel 1850 / 04 79 08 32 92
 - Les Menuires / 04 79 00 71 83
 - Méribel les Allues / 04 79 00 35 30
 - Moûtiers / 04 79 24 19 14
 - La Plagne Bellecote / 04 79 09 21 90
 - Tignes / 04 79 06 56 99
 - Val d'Isère / 04 79 06 24 78
 - Val Thorens / 04 79 00 21 17
- Santé au Travail en Beaufortain et Val d'Arly :
- Albertville / 04 79 32 08 79
 - Ugine / 06 88 97 05 01

• SERVICE SOCIAL : TDS (Territoire de Développement Social) :

- Albertville / 04 79 89 57 00
 - Moûtiers / 04 79 24 76 63
- Le TDS vous communiquera les coordonnées du CPAS le plus proche.

• SYNDICATS :

- CFDT / 04 79 69 06 69
- CFTC / 04 79 62 39 46
- CGT / 04 79 62 27 26
- FO / 04 79 69 24 87

• VIE LIBRE (association d'anciens buveurs)

06 09 40 67 59 / www.vielibre.org

▶ N°Vert

- Urgence médicale / 15 ou 112
- Pompiers / 18 ou 112
- Allô Enfance maltraitée / 119
- Allô Service Public 39 39 (0.12 €/min)
- Contraception - IVG - Sexualité 0 825 08 90 90
- Dopage / 0 800 15 2000
- Discriminations raciales / 114
- Drogues Alcool Tabac / 113
- Écoute Alcool / 0 811 91 30 30
- Écoute Cannabis 0 811 91 20 20
- Fil O'Jeunes / 0 800 00 00 73
- Fil Santé Jeunes / 0800 235 236
- Hépatites / 0800 845 800
- Jeunes Violence Écoute 0 800 20 22 23
- Sida Info Service / 0800 840 800
- SOS Femmes Violence 73 04 79 33 95 85 (prix N° local)
- SOS Suicide / 01 45 39 40 00
- SOS Viol Femmes Info / 0800 05 95 95
- Veille Sociale Hébergement d'Urgence / 115

Le guide des saisonniers,
un outil pratique dans le cadre de **votre travail en station** :
EMPLOI, TRAVAIL ET FORMATION ■ SANTÉ ■ LOGEMENT ■ CONTACTS UTILES

Laissez vous guider !

Pour préparer l'après saison

un rendez-vous
**le forum
emplois**

Lieux et dates à consulter
sur les sites
www.saisonsante.fr
et www.pluriactivite.org



Ce guide a été conçu en partenariat avec :

